



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE



La Lettre D'INFORMATION

N°24 / JUIN 2017

Sommaire

01 - INFORMATIONS P3 | 02 - FINANCES P6 | 03 - VIE SOCIALE P11 | 04 - TRAVAUX P12 |
05 - CADRE DE VIE P16 | 06 - ENVIRONNEMENT P18 | 07 - CIVISME P21 | 08 - SÉCURITÉ P22 |
09 - FLEURISSEMENT P23 | 10 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL P24 |
11 - ANIMATIONS P27 | 12 - LA LETTRE DES ASSOCIATIONS P28 |
13 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ P30





01

INFORMATIONS

Edito

Toujours plus pour notre cadre vie

En 2014, vous nous avez renouvelé votre confiance pour six années avec la responsabilité d'administrer notre village sur la base du programme que nous vous avons proposé.

A mi-mandat, votre équipe municipale continue d'œuvrer avec la même détermination à la réalisation de projets structurants pour le développement de notre commune. Les tranches de travaux prévues se déroulent dans le calendrier annoncé.

En parallèle, l'équipe municipale travaille à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, avec le souci permanent de concertation. Une réunion publique est programmée fin juin afin de faire un point d'étape pour recueillir vos opinions qui enrichiront les débats.

Le souhait des élus est de préserver notre cadre de vie. De nombreuses actions sont engagées pour la protection de l'environnement auxquelles sont associés les enfants des écoles : sensibilisation au jardinage naturel et à la réduction du gaspillage alimentaire.

Nous nous sommes engagés dans la stratégie « zéro pesticide » en signant la charte avec la FREDON Auvergne. Cette charte vise à améliorer la qualité de l'eau « à la source », afin de protéger les écosystèmes

présents sur la commune. En parallèle, des travaux d'entretien et de restauration sur le Charlet sont programmés sur quatre ans pour rendre au ruisseau un caractère plus naturel, qui sera propice au développement d'une vie aquatique équilibrée.

Notre engagement a été récompensé. La Sauvetat a obtenu en 2016 le **1^{er} prix départemental du fleurissement et du cadre de vie**. Cette année, notre commune va concourir au niveau régional pour obtenir la **1^{ère} Fleur du « Label Villes et Villages fleuris »**. En entretenant vos devant de portes (haies, clôtures...), en fleurissant vos maisons et respectant les lieux publics, vous contribuerez à l'obtention de ce label.

Au 1^{er} janvier 2017, Mond'Arverne Communauté, notre nouvelle communauté de communes a vu le jour. Vingt-huit communes composent ce territoire où résident plus de 40 000 habitants. Mond'Arverne a l'ambition d'apporter, demain, un service de proximité et un service de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Bernadette TROQUET
Maire de La Sauvetat
Conseillère départementale
Vice-Présidente de
Mond'Arverne Communauté



Secrétariat de Mairie et Agence Postale Communale

En raison des congés d'été, du 31 juillet au 18 août inclus, une **permanence de la mairie sera assurée les mardis 1^{er} et 8 août de 13h30 à 15h30**.

En cas d'urgence, Madame le Maire ou les adjoints sont à votre disposition.

L'Agence Postale Communale sera fermée du 3 au 21 juillet inclus ainsi que le 14 août. Les objets avisés seront disponibles à la Poste des Martres-de-Veyre.
Tél : 04 73 39 61 00.

Création d'un site internet

Pour connaître toutes les informations concernant le village, consultez le site officiel de la commune de La Sauvetat www.la-sauvetat.fr Ce site est régulièrement mis à jour.



Recensement Citoyen Obligatoire

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent être enregistrés afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Inscriptions en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune et si vous souhaitez voter lors des prochains scrutins, n'oubliez pas de vous inscrire en Mairie. Toutes les démarches vous seront expliquées au secrétariat.

Carte Nationale d'Identité

validité 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

S'adresser à la Mairie des Martres-de-Veyre (mairie la plus proche) qui vous accueillera SUR RENDEZ-VOUS, La Sauvetat n'est plus habilitée à les délivrer.
Renseignements sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Rappel des services à disposition



Gendarmerie de Veyre-Monton	04 73 69 60 16
Centre Communal d'Action Sociale à la Mairie de La Sauvetat.....	04 73 39 52 55
Assistantes sociales (Les Martres-de-Veyre).....	04 73 39 65 60
CLIC (Centre Local d'Information et Coordination Gériatrique) à Billom	04 73 60 48 85
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Authzat.....	04 73 39 58 11
Maison Départementale de la Personne Handicapée à Clermont-Ferrand.....	04 73 74 51 20
Conciliateur de justice	04 73 42 63 96
Mission Locale (Cournon)	04 73 84 42 76
Pôle Emploi (Cournon).....	04 73 69 44 58

NUMÉROS UTILES

SAMU.....	15
POMPIERS.....	18
CENTRE ANTI POISONS	04 72 11 69 11
ENFANCE MALTRAITÉE	119

Les commerces de proximité

CHEZ LISA : DÉPÔT DE PAIN, PRESSE

« Un grand MERCI à ma fidèle clientèle qui m'a permis de faire un pas en avant supplémentaire dans mon activité, j'espère pouvoir vous rendre service encore très longtemps. A très bientôt à l'épicerie. » Lisa

Chez Lisa
5 Rue du Lavoir
63730 La Sauvetat
Tél : 04 73 31 43 46

Horaires d'ouverture du magasin :

- les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h et 16h - 19h,
- les mercredis, samedis et dimanches : 8h30 - 12h,
- fermeture les lundis.



VB COIFFURE

1 Rue de la Gazelle
63730 La Sauvetat
Tel : 04 73 39 57 83

Horaires d'ouverture :
mardi et jeudi 8h30 - 12h00
et 13h30 - 18h30
mercredi 9h - 12h
vendredi 9h - 18h30 non-stop
samedi 8h30 - 16h30 non-stop



Les artisans

JORDAN BAILLY

Peintre Plaquiste

Peinture, revêtements muraux, isolation, plaques de plâtre, bandes à joint
63730 La Sauvetat
Tél : 06 06 99 69 40
jordan.bailly63@gmail.com

EDDY DENIAU

Électricité générale

16 rue de la Mairie
63730 La Sauvetat
Tél : 06 03 51 79 76

La municipalité rappelle aux artisans qu'ils sont invités à fournir leurs coordonnées pour une insertion, s'ils la souhaitent, dans le prochain bulletin.

FLORIPANTES

Cyril LAURENT vous propose différentes plantes pour tous les goûts.
Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi 9h00 - 12h00 et 14h30 - 19h00

en saison, le dimanche 9h - 12h et 15h - 18h
2 route de Clermont
63730 La Sauvetat
Tél : 06 17 48 62 20

FINIBAT

Entreprise de maçonnerie - neuf et rénovation

1 rue des Remparts
63730 La Sauvetat
Tél : 07 50 48 73 65
lasauvetat@hotmail.com

L'OPTION RESTAURANT



Chloé et Valentin vous accueillent à L'Option tous les jours sauf le lundi.

Un bar restaurant qui mêle du fait maison à une bonne tranche de culture (expo, concert etc.).

Contact : 04 73 16 52 85
loption.restaurant@gmail.com

MOTO-PASSION

Neuf et Occasion toutes marques / Metteur au point

- Achat - Vente et Réparation
- Accessoires
- Dépôt-Vente
- Reprises

Tél : 04 73 39 55 40
Fax : 04 73 39 54 46
Port : 06 80 27 47 70
motolasauvetat@yahoo.fr



MENUISERIE GRADWOHL & PASCAL

Activité : fabrication et pose de menuiseries sur mesures - charpente - couverture. Entreprise qualifiée RGE ECO Artisan. Installateur conseil VELUX
Place du Chapitel
63730 La Sauvetat
Tél : 04 73 42 98 27
Mail : gradwohlpascal@orange.fr
www.menuiserie-gradwohl-pascal.fr

HERMET CLAUDE

Électricité générale et petits travaux de bricolage

12 rue du Chemin Haut
63730 La Sauvetat
Tél : 06 30 59 27 34
claud.hermet@orange.fr



Accueil de Loisirs sans Hébergement Chadieu Nature (ALSH)

Le Centre de Loisirs « Chadieu Nature » est situé sur la commune d'Authezat (63) au sein du parc de Chadieu, propriété du Syndicat Intercommunal de Chadieu.

Géré par l'association CPIE Clermont-Dômes depuis janvier 2015, le centre propose aux enfants de 4 à 12 ans de découvrir la nature dans un cadre agréable au bord de la rivière Allier.

Le centre est ouvert pendant les « petites » vacances scolaires, en été, et les mercredis après midi. Il est par contre fermé durant les vacances de Noël.

Ci-dessous quelques exemples d'activités :

- Découvrir le monde des insectes
- Découvrir les petites bêtes de la mare
- Fabriquer des jouets buissonniers
- Se familiariser avec les animaux sauvages au fil des saisons
- Créer avec la nature
- Goûter la nature !

Et surtout aller dehors ! en forêt, au bord de l'eau, dans la prairie... tous les sens en alerte !



Activités au Centre de Loisirs de Chadieu



Collège de Champeix et Lycées d'Issoire (Établissements du secteur géographique)

Renseignements auprès du Conseil départemental qui gère les transports scolaires pour ces établissements.
Inscriptions :
www.puy-de-dome.fr/transports/transports-scolaires

Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public le dimanche de 10h à 12h.
Elle se situe rue de la Mairie à côté de l'Espace Culturel.

02

LES FINANCES

Budget principal 2017

MAINTENIR LA QUALITE RECONNUE...

En début de mandat, l'équipe municipale a fait le choix de rationaliser les dépenses de fonctionnement, de mettre en place un plan pluriannuel d'Investissements et de limiter le recours à l'emprunt. Ces efforts portent leurs fruits et permettent de dégager des marges d'actions pour toujours mieux accompagner les Sauvetatois malgré le désengagement de l'Etat.



Restaurant scolaire

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE

UN BUDGET RAISONNABLE ET AMBITIEUX DANS UN CONTEXTE TOUJOURS DIFFICILE

02

LES FINANCES

...DES SERVICES !

Le Conseil municipal, en partenariat avec le Conseil départemental, a décidé de renouveler son inscription au groupement d'achat de gaz naturel afin d'optimiser les coûts. Parallèlement, la commune adhère au groupement d'achat de papier et de fournitures de bureau mis en place par Les Martres-de-Veyre. Cette mutualisation permet de réaliser 40% d'économies.

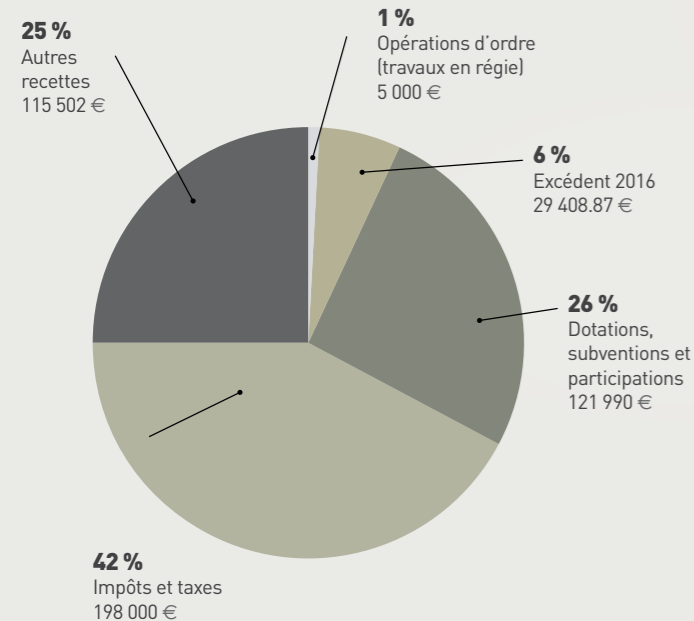


Rentrée scolaire 2016 à La Sauvetat

EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 469 900.87 €.

- 2017, la Commune doit faire face à de nouvelles charges :**
- coût de la prestation des Temps d'Activités Périscolaires : 7 650 €
 - coût du transport du RPI pour le trajet de midi (cantine) : 16 000 € (le contrat pour l'année scolaire 2017-2018 est en cours de négociation)
 - instruction des documents d'urbanisme : 5 000 €
 - audit assurance : 3 000 €
 - subvention à l'école pour la sortie découverte de fin d'année : 2 500 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

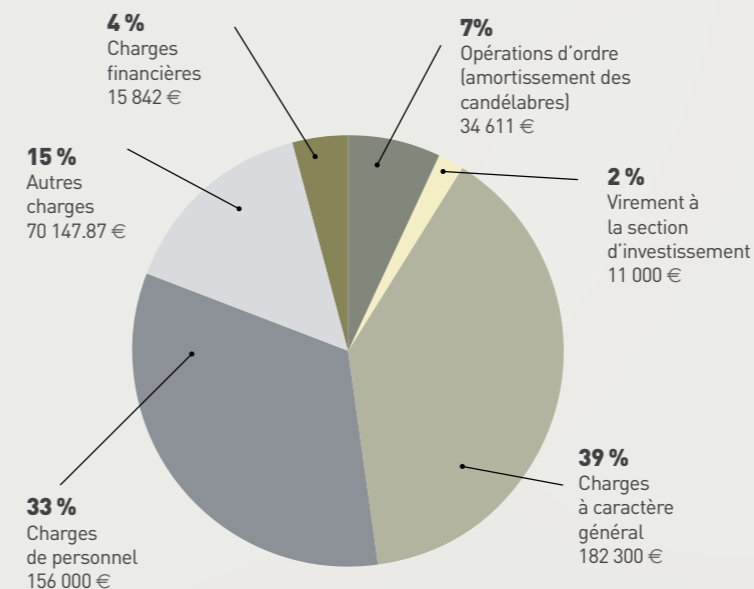


Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

- Principal fonds de concours de l'Etat aux collectivités locales
- Soumise à un gel depuis 2013
- Entre 2013 et 2017, La Sauvetat a perdu 20 000 €.

TAXES LOCALES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation (TH)	8.24 %	61 816 €
Taxe foncière bâti (TF)	11.02 %	56 257 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	80.05 %	23 935 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Nouvelles embauches

La Commune a renouvelé le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour 20 heures hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts et l'accompagnement des élèves pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Un nouveau contrat d'accompagnement à raison de 26 heures hebdomadaires a été signé à compter du 1^{er} juin 2017, pour l'entretien de la voirie et des espaces publics.

- Coût total pour 2017 : 16 304.34 €
- Participation de l'Etat : 9 152.59 €
- Participation communale : 7 151.75 €

02 LES FINANCES

02 LES FINANCES

Budget communal 2017

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE

Les principaux investissements pour 2017 :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Travaux rue de la Garenne et rue des Écoles : mise en séparatif du réseau d'eaux usées, création d'un réseau d'eaux pluviales, enfouissement des réseaux secs, mise en place de nouveaux candélabres, aménagement de surface et pose de pavés
- Travaux dans les bâtiments communaux : fenêtres au hangar municipal, éclairage LED à l'école et à la mairie, porte à l'Espace Culturel, porte du local de la musique
- Équipements informatiques des classes du RPI et nouvelle photocopieuse pour l'école de La Sauvetat
- Tondeuse
- Rue de Pedat : mise en séparatif des réseaux.



Parking rue de la Gazelle

...POUR NOTRE DEVELOPPEMENT

EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 645 739.00 €.

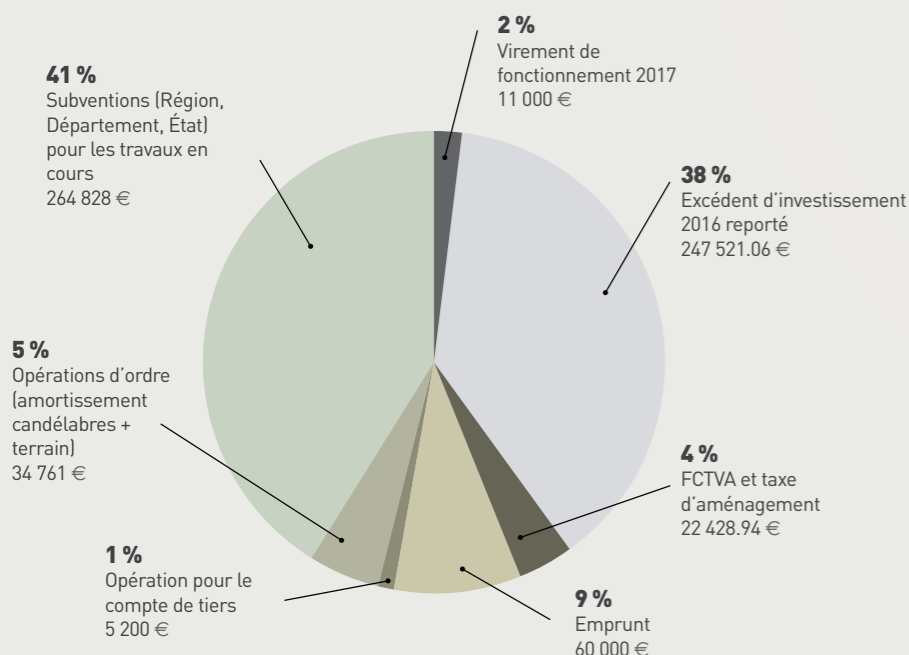
Equipped informatique des classes du RPI

Une opération collaborative entre dix communes de Mond'Arverne Communauté, portée par la commune des Martres de Veyre, permet de prétendre à des subventions européennes conséquentes pour l'achat de matériel numérique afin d'équiper les classes. Non seulement des économies d'échelle seront réalisées par des conditions d'achat intéressantes, mais les communes bénéficieront de 60% de subvention de la part du FEDER et possiblement de 20% de la part de la Région.

Les communes de La Sauvetat et Authezat vont fournir aux enseignantes de la Maternelle 2 PC portables et elles vont équiper chaque classe de l'école élémentaire d'un tableau interactif, d'un vidéoprojecteur et de PC portables pour une nouvelle pédagogie. De plus, une nouvelle photocopieuse a été livrée à l'école de La Sauvetat, l'ancienne étant arrivée en fin de course. Ce matériel a été acheté séparément, car non subventionnable pour un montant de 2 863 € TTC.



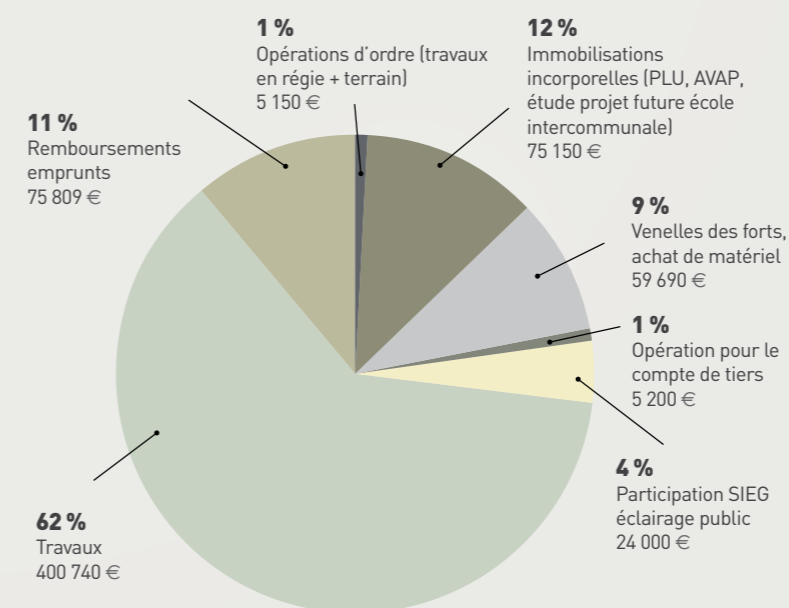
RECETTES D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS ATTENDUES EN 2017 : 264 828 €

- État au titre de la DETR : 99 688 €
Rue de la Garenne et des Écoles
Rue de Pedat et venelles des forts
- Région : 61 724 €
Rue de la Garenne et des Écoles
Rue de Pedat
- Département : 31 941 €
Rue de Pedat et enfouissement des réseaux
France Télécom
- Europe au titre du FEADER : 59 100 €
Rue de la Garenne et des Écoles
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 12 375 €
Étude AVAP

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Budget C.C.A.S

Le budget de fonctionnement est équilibré à la somme de 3 295.79 €.



Tarifs communaux 2017

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs communaux pour l'année 2017 comme suit :

ENFANCE	
Cantine scolaire (repas enfant)	4.64 €
Participation au Centre de Loisirs de Chadieu	10.50 € / jour / enfant
LOCATION ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF	
	100.00 € par demi-journée
Pour les habitants de La Sauvetat	240.00 € par jour
	360.00 € par week-end
Hors-commune	360.00 € par jour
	680.00 € par week-end
Associations Sauvetatoises à partir de la 6 ^{ème} location	100.00 € par jour
Associations hors-commune	150.00 € par jour
Salle de réunion à l'étage	45.00 € par jour
Forfait chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	30.00 € par jour
	50.00 € par week-end

ASSAINISSEMENT	
Participation pour l'assainissement collectif	1500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance / m ³ consommé	0.50 € / m ³
CIMETIÈRE	
Concession à perpétuité	183.00 € / m ²
Concession cinquantenaire	107.00 € / m ²
Columbarium 1 case + 1 plaque	600.00 €
Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir	36.00 €
Taxe pour dispersion des cendres	25.00 €

Budget assainissement

Une bonne gestion de l'eau doit garantir la qualité à la livraison mais aussi une collecte efficace des eaux pluviales et des eaux usées. Le budget assainissement est réalisé pour répondre à ces besoins.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **212 771.33 €**.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **167 465.00 €**.

Subventions pour la restructuration des réseaux d'eaux usées : 80% du montant HT des travaux

• Rue de la Garenne et rue des Écoles

Agence de l'Eau	49 111.26 €
Conseil départemental :	8 416.28 €

• Rue de Pedat

Agence de l'Eau	35 400.00 €
Conseil départemental	11 800.00 €



Travaux d'assainissement rue de la Garenne

LE REPAS DES AÎNÉS

Les aînés de la commune étaient invités le samedi 25 février au repas annuel offert par la municipalité et les membres du CCAS. Le repas était excellent et l'animation musicale a égayé cette journée.



AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)



L'association ADMR Petite Limagne réalise annuellement plus de 10 000 heures à domicile pour la plus grande satisfaction de ses usagers. Elle apporte différents types d'aides (aides ménagères, préparation des repas) aux personnes âgées et permet un maintien à domicile.

Contacts : ADMR Petite Limagne
3 Rue Guyot Dessaigne - 63114 Authezat
Tél. 04 73 39 58 11 ou 06 88 12 32 80
e-mail : petite-limagne.admr@orange.fr
Permanences : tous les mercredis de 14 h à 16 h.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE NÉCESSAIRE



11 Novembre



8 Mai

DON DU SANG



Chaque année, un million de malades sont soignés grâce aux dons du sang, par transfusion ou avec des médicaments dérivés du sang.

L'Amicale des donneurs de sang des Martres-de-Veyre vous donne rendez-vous pour **sa prochaine collecte lundi 31 juillet de 16h30 à 19h30 à l'Espace Culturel.**

ETAT CIVIL

NAISSANCES

VERGNE Maël.....	23/06/2016
GIRAUD Noémie	06/09/2016
VAISSIERES Léo	10/10/2016
MONTJOTIN Mylan	16/01/2017
LEMAY Sybille.....	28/01/2017
CHAMPION Charly.....	30/01/2017
BAILLY Ninon	11/03/2017
QUESTROY Julian.....	17/05/2017

MARIAGES

BELIGAT Mickaël et COULON Alexandra	06/08/2016
GATIGNOL Roland et BUCHE Annie	18/03/2017

DÉCÈS

REVERDY Henri	27/06/2016
DISSEIX Marcel	01/07/2016
AUDIGIER Jacques	15/08/2016
MICHELIN Guy	16/09/2016
CHAMBE Marguerite	06/10/2016
BAYARD Jean	08/10/2016
CHAMPION Odette	15/12/2016
PAGEIX Marcelle	29/12/2016
BEL-ABED Yahia	06/01/2017
VICTORI Jean-Paul	30/03/2017

04

LES TRAVAUX

Investissements réalisés en 2016

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARENNE ET DE LA RUE DES ECOLES

Avec l'aménagement de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles, les Sauvetatois peuvent profiter d'une perspective magnifique sur la tour ronde.

Les travaux d'assainissement et d'enfouissement de réseaux de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles sont terminés. La mise en séparatif du réseau d'assainissement a été réalisée ainsi que l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunication) et la rénovation complète du réseau d'eau potable.

Le **SIVOM de la Région d'Issoire** a entièrement financé le réseau d'eau potable ainsi que les raccordements individuels des maisons, pour un montant **45 084.33 € HT**.



PLAN DE FINANCEMENT ASSAINISSEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	71 909.43	100
Total des subventions	57 527.54	80
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	14 381.89	20

L'aménagement de surface sera terminé en juillet (enrobé grenailé, caniveaux en pavés). Les espaces verts seront réalisés à l'automne. Ces travaux contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du confort quotidien des riverains.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVU AMÉNAGEMENT DE SURFACE	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	179 289	100
Total des subventions	143 431	80
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	35 858	20



AVANT



PENDANT



APRÈS

Coût total des travaux :
251 198.43 € HT
Total des subventions :
200 958.54 €
Reste à la charge de la commune :
50 239.89 € HT

Pour cette opération d'aménagement, nous avons eu le soutien :

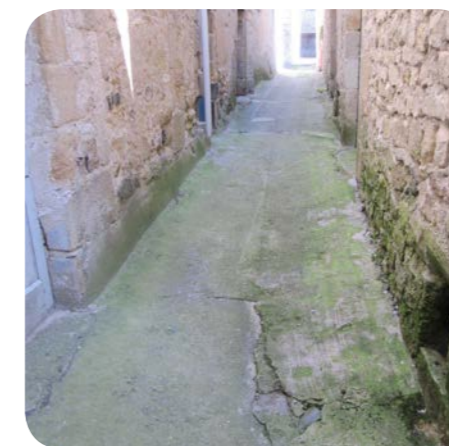
- de l'Agence de l'Eau pour le réseau d'eaux usées,
- du Conseil départemental pour le réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux France Télécom,
- du Conseil régional, dans le cadre de la Mise en Tourisme des Villages Auvergnats,
- de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- de l'Europe au titre du FEADER

04

LES TRAVAUX

RESTAURATION DES VENELLES DES FORTS

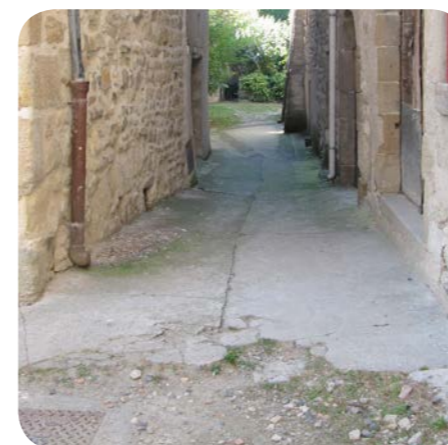
L'entrée stratégique des forts, place de l'Ormeau, qui s'inscrit dans un circuit touristique et la ruelle qui conduit à l'église, ont été restaurées. Cet aménagement d'un montant de 38 934 € vise à conforter et valoriser notre patrimoine historique.



AVANT



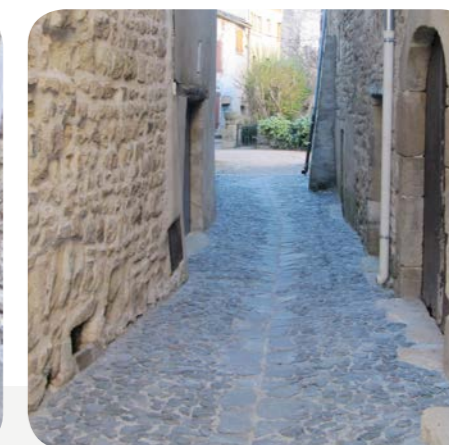
APRÈS



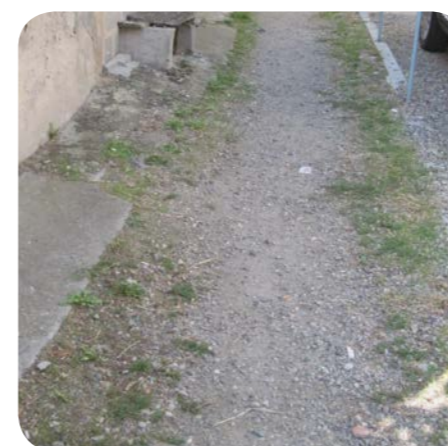
AVANT



PENDANT



APRÈS



AVANT



PENDANT



APRÈS

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT EN € HT	%
Coût Total des travaux	38 934	100
Subventions de l'État (DETR)	10 983	28.21
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	27 951	71.79

04 LES TRAVAUX

RÉFECTION DU CHEMIN DES FAUCONNIERS



Réunion avant travaux avec les riverains le 18 mai



Avant réfection



Après



Après



Après

04 LES TRAVAUX

L'investissement se poursuit en 2017

- Aménagement de la rue de Pedat : mise en séparatif des réseaux
- Bâtiments communaux : pose de fenêtres anti-intrusion
- Remplacement de la porte à l'Espace Culturel
- Déploiement d'un système d'éclairage économe (LED) à l'école et à l'Espace Culturel.

Travaux réalisés par les employés communaux

TRAVAUX SAISONNIERS



- Tonte et entretien des espaces publics
- Tonte du terrain de foot
- Entretien des espaces verts
- Nettoyage des espaces publics
- Entretien du cimetière
- Débroussaillage
- Vérification des égouts
- Nettoyage des fontaines
- Rebouchage des nids de poule
- Taille des arbustes
- Entretien des véhicules de la commune



TRAVAUX OCCASIONNELS



- Collecte des encombrants et mise en place d'une benne
- Réfection des WC à l'école avec pose d'une minuterie

Conformément à la charte d'entretien des espaces publics proposée par la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme à vocation sanitaire pour le domaine du végétal, et à l'engagement signé par la Communauté de Communes, la Commune de La Sauvetat a pris la décision de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ou de façon très marginale (ex : cimetière).



05

CADRE DE VIE ET URBANISME

L'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La municipalité de La Sauvetat, soucieuse de bien gérer l'aménagement de son territoire communal et son développement urbain en particulier, élabore son Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2013. Ce document se substituera au Plan d'Occupation des Sols. Il aidera à établir une cohérence entre tous les projets de la commune à moyen et long terme. Il sera le document de référence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

La phase d'étude comporte :

L'établissement d'un diagnostic communal qui est basé sur l'analyse de l'évolution démographique, de l'activité agricole, économique, artisanale et communale, de l'habitat, des services, des équipements structurants et du

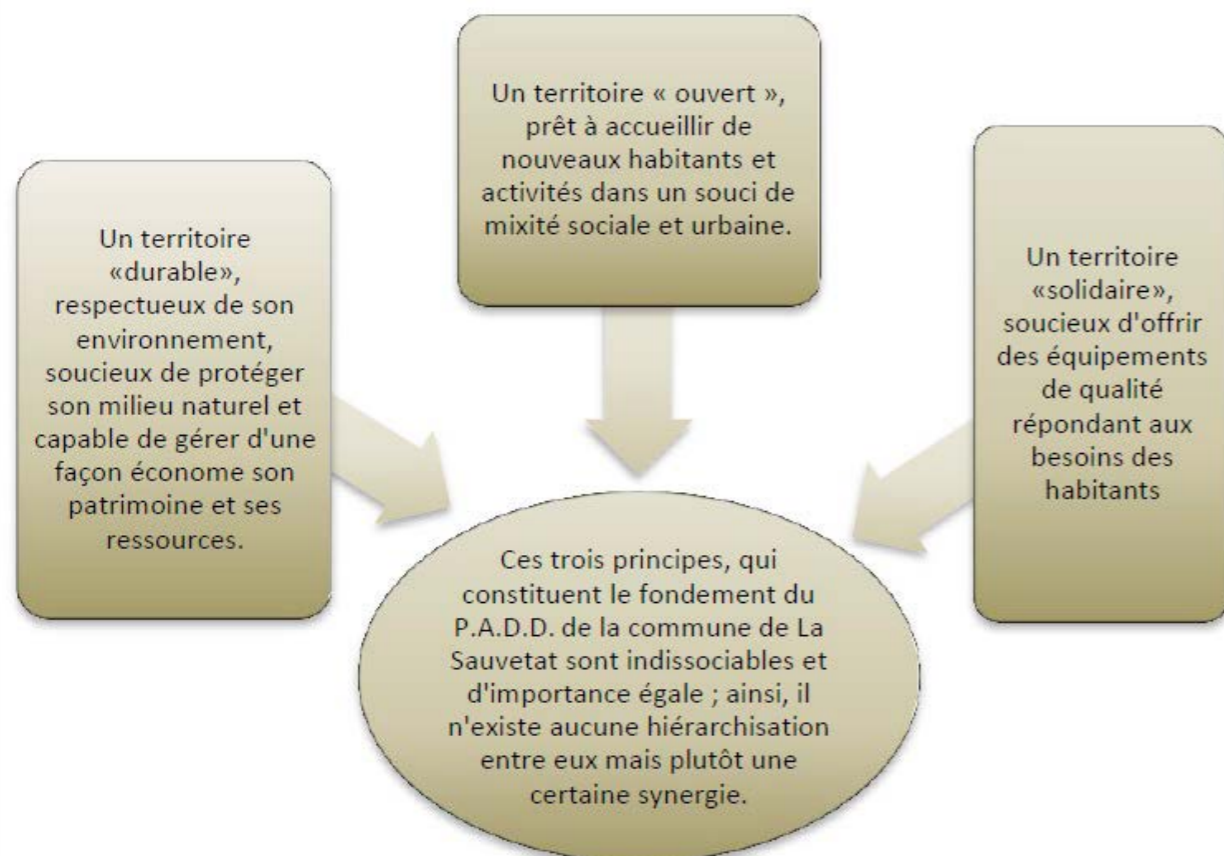
patrimoine environnemental et culturel qui permet de dresser le bilan de l'état actuel et d'identifier les attentes locales et les besoins de la commune.

Cette première phase permet d'élaborer le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), document cadre du PLU qui fixe le choix d'aménagement et de développement de la commune pour les années à venir.

Les grandes orientations du PADD de La Sauvetat sont :

- **Orientation n°1** « Maîtriser l'évolution démographique pour préserver l'identité villageoise »,
- **Orientation n°2** « Renforcer les services et les équipements »,
- **Orientation n°3** « Préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine bâti ».

Ces orientations sont développées dans un document consultable en mairie.



05 CADRE DE VIE ET URBANISME

Par la suite, les projets d'aménagement et de développement seront retranscrits sous forme de documents graphiques et réglementaires (le plan de zonage, le règlement d'urbanisme et les annexes sanitaires).

La population sera directement associée à la procédure avec notamment les dispositions de concertation suivantes :

- la mise en place d'un registre recueillant les avis et les demandes, à la disposition du public tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en mairie.
- la publication dans ce bulletin municipal de l'état d'avancement de la procédure.
- l'organisation d'une réunion publique d'information, de présentation du diagnostic et du projet d'Aménagement de Développement Durable.

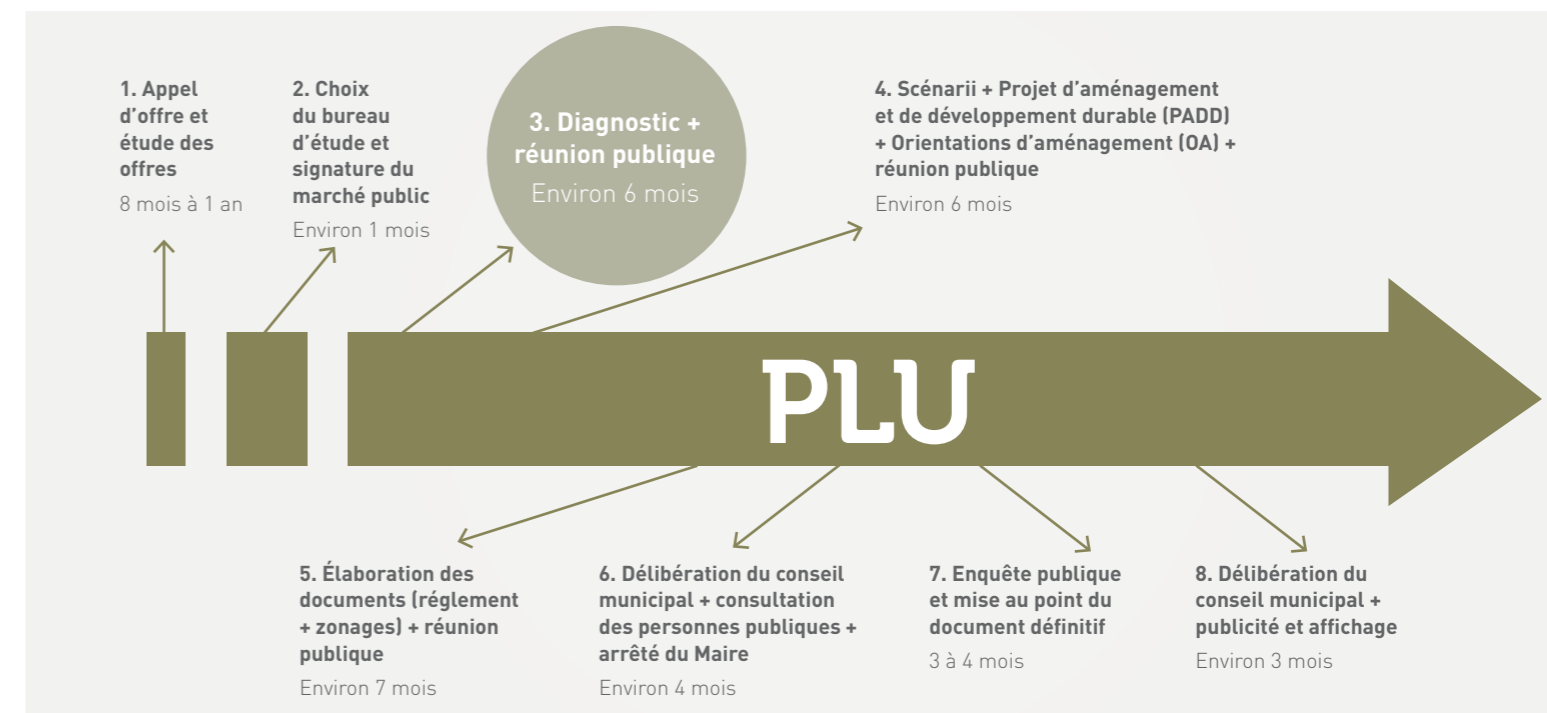
Les idées émises seront alors prises en compte dans la mesure du possible, avant l'approbation du projet, par le Conseil municipal. A la suite de l'approbation, la phase d'enquête pourra débuter.

La phase d'enquête comportera :

- l'enquête entre les services : la consultation des personnes publiques et des services administratifs associés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- l'enquête publique : consultation de la population communale, qui peut faire des observations en rencontrant le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif. Celui-ci rédige un rapport dans lequel il émet un avis favorable ou défavorable aux demandes.

À noter que le PLU devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Grand Clermont, auquel nous adhérons.

Le déroulement de la procédure : environ 2 ans



Rappel des règles d'urbanisme

Tous les travaux de constructions ou de modifications de l'aspect extérieur sont soumis à autorisation et doivent faire l'objet d'une demande en mairie. Une autorisation de voirie est également nécessaire pour toute occupation du domaine public.

Afin de faciliter vos démarches, l'adjoint en charge de l'urbanisme se tient à votre disposition et vous apporte sur place, des conseils techniques et réglementaires pour vous permettre de réaliser au mieux vos projets. L'absence d'attestation de fin de travaux peut être assimilée à une fraude dispensant les compagnies d'assurances de leur obligation d'indemnisation en cas de sinistres ; certains acheteurs de logement se montrent pointilleux sur ce sujet.

Par ailleurs les aides et subventions publiques seront refusées en cas d'absence de certificat de conformité du logement.

Afin d'éviter toute difficulté future lors de sinistre ou de vente de votre logement, il est donc préférable de respecter la réglementation applicable.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous.

Protection de l'environnement

CONTRAT TERRITORIAL DU CHARLET

En 2016, le Syndicat du Charlet, formé des communes d'Authzat, Plauzat et La Sauvetat, a signé un Contrat territorial avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau le Charlet, de mener des actions avec des techniciens auprès des habitants (enfants, adultes, riverains ou non).

Des suivis expérimentaux sont en cours pour connaître l'état du cours d'eau.

Des travaux d'entretien et de restauration sur le Charlet sont programmés sur 4 ans dans ce contrat, notamment le reméandrage du ruisseau au droit de la station, l'entretien de la végétation sur la rive aval et la reconnexion du bras aval.

« Ouvrons nos jardins »

Une journée de sensibilisation de la population – enfants et adultes – au jardinage au naturel organisée par le SMVVA s'est déroulée à La Sauvetat, avec le partenariat de Pierre Feltz, formateur et conseiller accompagnateur de projets, Julie Lan, animatrice, RécréAction, Mond'Arverne Communauté et la municipalité. Une conférence contée, « Etonnants jardins », proposée par Jérôme Douplat, le « Pêcheur d'oiseaux » a clôturé cette rencontre entre les enfants et les jardiniers amateurs.

Programmes d'animations scolaires avec le SMVVA

En partenariat avec le CPIE Clermont-Dômes (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et l'Education Nationale, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) mène depuis 2012 des programmes d'animations scolaires intitulés « Nos petites plantes grandissent mieux sans pesticides ». En 2016/2017, avec le lancement du contrat territorial du Charlet, un nouveau programme sur « Le Bocage » a été construit. Le programme scolaire 2016-2017 s'adressait aux élèves de l'école de La Sauvetat. Pour l'année 2017-2018, il s'adressera aux élèves de la maternelle d'Authzat.

Le travail réalisé par les élèves a été présenté lors d'une journée de valorisation et d'échanges le 23 juin au Domaine de Chadieu.



« Ouvrons nos jardins » le 13 mai à La Sauvetat

Charte d'entretien des espaces publics

MOINS DE PESTICIDES : NOTRE COMMUNE MONTRE L'EXEMPLE

Les pesticides, ou produits phytosanitaires, **sont destinés à maîtriser ou à détruire les végétaux (herbicides), champignons (fongicides) ou animaux indésirables (insecticides, raticides,...).** Issus de l'industrie chimique ou d'origine naturelle, ils sont aujourd'hui utilisés par de nombreux acteurs, notamment les agriculteurs, les gestionnaires des voies de communication, les collectivités territoriales, et les particuliers.

Des risques pour la santé et pour l'environnement

Bien que très largement répandue, l'utilisation de pesticides n'est cependant pas anodine : si ces produits permettent d'éliminer des organismes vivants, ils peuvent aussi être néfastes pour la santé humaine, notamment en cas de mauvaise utilisation ou d'exposition prolongée : augmentation du risque de cancer, troubles de la reproduction et du développement, troubles neurologiques, perturbations endocriniennes...

L'application de pesticides présente également des conséquences non voulues sur la biodiversité : elle peut entraîner la mort d'espèces animales ou végétales non visées. Par ailleurs, les pesticides sont un facteur de dégradation de la qualité de l'eau. Utilisés en milieu urbain, ils se retrouvent rapidement dans les milieux aquatiques : les produits ruissellent sur les surfaces imperméables et rejoignent les rivières, via le réseau d'eaux pluviales. Or il suffit de quelques gouttes de pesticide pour polluer un cours d'eau !!

Les collectivités et les particuliers utilisent des pesticides, et ils contribuent aussi à la pollution des eaux en Auvergne. Il est urgent que chacun d'entre nous s'interroge sur ses pratiques, et mette en œuvre des méthodes alternatives !

C'est pourquoi la commune montre l'exemple et s'engage...

Le 20 février 2017, elle a signé une Charte d'entretien des Espaces publics avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), dans le but de s'entourer de professionnels pour réduire la pollution des eaux et protéger l'environnement. Elle s'engage par cette charte de niveau 2 à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, à savoir l'interdiction des produits phytosanitaires sauf produits à faible risque ou bio, exception faite pour le cimetière. Elle s'engage à innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides, protéger l'utilisateur, réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques.

La mise en place de ces pratiques se fera sur plusieurs années, avec l'accompagnement de professionnels de la FREDON, avant une labellisation de la commune.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le cadre du programme Organicité de réduction des biodéchets mis en œuvre par la communauté de communes Mond'Arverne en partenariat avec le VALTOM (Valorisation et Traitement des Ordures Ménagères), plusieurs actions en milieu scolaire ont été mises en place, notamment concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'école et la mairie de La Sauvetat se sont inscrites dans ce projet. Huit interventions ont eu lieu dans chaque classe et au restaurant scolaire, animées par l'association « Semis à tout va », avec Julie Lan.



Pesée des aliments après repas

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le SICTOM d'Issoire-Brioude a construit son budget prévisionnel 2017 sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom). Pour ce faire, il a cherché à optimiser les collectes, réorganiser des circuits, mettre en place des centres de tri. La moyenne de déchets par habitant est d'une demi-tonne.

Nature des déchets acceptés dans vos bacs

Bac gris

Sacs, films et petits emballages en plastique
Restes de repas
Emballages non vides
Polystyrène
Absorbants, papiers gras
Litières d'animaux
Vaisselle

Ramassage : tous les mardis et vendredis matins.

Bac bleu

Bouteilles et flacons en plastique
Journaux et magazines
Cartons et briques alimentaires
Emballages métalliques

Ramassage : le lundi matin des semaines paires.

NB : lorsque le lundi est un jour férié, le ramassage des bacs bleus est reporté au mercredi suivant

APRÈS LE PASSAGE DU CAMION DE RAMASSAGE DU SICTOM, LES BACS DOIVENT ÊTRE RANGÉS DANS VOTRE PROPRIÉTÉ, POUR LAISSER LIBRE ACCÈS AUX TROTTOIRS ET DÉGAGER LA VOIE PUBLIQUE : ENTRE LA RENTRÉE ET LA SORTIE DU BAC NE DOIVENT PAS S'ÉCOULER PLUS DE 24H.
ATTENTION : EN CAS DE GÊNE, D'INCIDENT OU D'ACCIDENT, C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ QUI SERAIT ENGAGÉE. EN CAS DE NON-RESPECT DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 15 MAI 2013 QUI RÉGLEMENTE CES DISPOSITIONS, LA COMMUNE SANCTIONNERA LES CONTREVENANTS CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.

CONTENEUR À VERRE

Deux conteneurs à verre sont à votre disposition. L'un se situe à côté de « Chez Lisa » rue du Lavoisier et l'autre près du stade.

En apportant vos déchets à la déchetterie, vous contribuez activement à la protection de notre plus proche environnement. Ce dépôt est gratuit et réservé aux particuliers.

DÉCHETTERIE DE VIC-LE-COMTE

Zone des Meules - Route de Clermont
Tél : 04 73 69 23 82

DÉCHETTERIE DE VEYRE-MONTON

RD 213 - Lieu dit "La Nave"
Tél : 04 73 31 28 62

LA SAUVETAT – VILLAGE PROPRE

Quelques rappels des sanctions encourues qui peuvent se révéler nécessaires : concernant les déchets sur la voie publique, l'article 99 du règlement de salubrité départemental est précis :

« il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou tout résidu de toutes natures ».

Autre obstacle aux promenades les désormais tristement célèbres « crottes de chiens ». Les propriétaires sont tenus de réparer par leurs propres moyens les éventuels « accidents » afin que l'espace public retrouve un aspect digne.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Le territoire du VALTOM est plus performant que la moyenne nationale : plus de valorisation et moins de stockage.

En 2016, le VALTOM a enfoui 20% des déchets et en a valorisé 80% contre 65% enfouis et 35% valorisés en 2010.

« Bien vivre à La Sauvetat »

“**Bien vivre à La Sauvetat**” traduit un engagement du Maire et du Conseil municipal d'améliorer en permanence le cadre de vie par des mesures concrètes.

Mais bien vivre à La Sauvetat dépend également du comportement de TOUS les habitants qui doivent respecter les règles de vie en communauté dont certaines sont formelles (interdictions, arrêtés municipaux...) et d'autres résultent de l'éducation que nous avons reçue comme le respect des autres, la courtoisie, l'entraide, la politesse.



Déjections canines et divagation d'animaux

Plusieurs habitants continuent à se plaindre du comportement laxiste de propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux déféquer dans les forêts ou sur la voie publique sans ramasser leurs excréments.

Respecter les bonnes manières, c'est aussi tenir son chien en laisse dans le village, même s'il n'est pas dangereux. Lui ouvrir la porte de la maison en le laissant divaguer sous la surveillance des autres habitants est une manifestation de sans-gêne qui peut par ailleurs entraîner des poursuites judiciaires en cas de chute ou d'accident provoqués par le chien.

Les chats sont des animaux domestiques que les propriétaires ne doivent pas laisser divaguer dans les jardins des voisins.

L'attitude laxiste de certains maîtres de chats et de chiens entraînent des réactions hostiles vis-à-vis des animaux qui sont pourtant innocents.



Il est interdit de stationner dans les rues suivantes :

- rue de la Gazelle, dans sa section comprise entre la Petite rue de l'Ormeau et le Chemin Sous le Parc
- rue Dodel, dans sa section comprise entre la rue de la Gazelle et la rue de l'Ormeau
- rue du 8 Mai, entre le restaurant et la place du Saint-Esprit

Le non-respect des arrêtés municipaux est une infraction au code de la route entraînant une amende forfaitaire.

Nous comptons sur le civisme des riverains pour respecter et faire respecter ces arrêtés. Les contrevenants seront verbalisés.

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



La loi prévoit que les végétaux ne doivent pas déborder sur la voie publique, au risque de gêner la circulation et de provoquer un accident.



PLAN CANICULE

En période de canicule, il faut être vigilant.

- Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, contactez la Mairie pour une aide éventuelle.
- Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou un coup de chaleur, appelez les secours en composant le 15.

Informations supplémentaires : Canicule info service: 0 800 06 66 66.

RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE

DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE,
LA VITESSE EST LIMITÉE À 50 KM/H,
VOIRE 30 KM/H DANS CERTAINES RUES;
LA PRIORITÉ À DROITE RESTE EN VIGUEUR.

SOYONS PRUDENTS ET VIGILANTS POUR LA
SÉCURITÉ DE TOUS.

FEUX DE PLEIN AIR

Cadre réglementaire :
arrêté préfectoral du 5 janvier 2012
arrêté préfectoral du 2 juillet 2012

Tout feu de plein air est interdit à moins de :
• 10 m des lignes électriques, téléphoniques, aériennes
• 25 m des voies de circulation
• 200 m des bois

Qu'est-il interdit de faire brûler à l'air libre ?
• déchets végétaux ménagers ou assimilés
• tout type de déchets autres que végétaux

Que peut-on faire brûler ?
• déchets végétaux agricoles ou assimilés
• broussailles et résidus de culture sur pied en écobuage avec une déclaration préalable en mairie
• rémanents de coupe, branchages et bois morts.

**Tout feu de végétaux est interdit
du 1^{er} juillet au 30 septembre,
En cas de pollution atmosphérique, tout feu de plein
air est interdit.**



PRÉVENTION CONTRE L'INSÉCURITÉ

La Gendarmerie alerte les habitants, particulièrement les personnes âgées sur trois risques :

- les vols par ruse ; il faut veiller à fermer sa porte même si on est chez soi
- le démarchage à domicile sous de fausses identités
- le démarchage à domicile pour des ventes à prix exorbitants.

Depuis 2009, la commune s'inscrit chaque année au Concours départemental du Fleurissement et du Cadre de Vie dans la catégorie des communes de 500 à 999 habitants. Elle a d'abord reçu, au delà des conseils de professionnels, chaque année, des prix d'encouragement. Après la récompense avec mention spéciale pour la mise en valeur de son patrimoine, obtenue en 2015, elle s'est vue décerner en 2016 le 1^{er} prix de sa catégorie par le jury départemental. Elle a été proposée au jury régional pour l'attribution de la 1^{ère} Fleur au label « Villes et villages fleuris ».



**Concours départemental
du fleurissement
et du cadre de vie
du Puy-de-Dôme 2015**

Prix départemental
avec mention spéciale
pour la mise en valeur du patrimoine
(2^{ème} catégorie de 500 à 999 habitants)
attribué à la commune de :

LA SAUVETAT
(Clermont-Volcans)



**Concours départemental
du fleurissement
et du cadre de vie
du Puy-de-Dôme 2016**

Premier prix départemental
(2^{ème} catégorie de 500 à 900 habitants)
attribué à la commune de :

LA SAUVETAT
(Clermont-Volcans)



10

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Effectifs : 127 élèves

Directrice : Emilia RODRIGUEZ

Deux classes accueillent 51 élèves.
Carole RIVERA : 27 PS-GS
Emilia RODRIGUEZ : 24 MS-CP
Une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), Annick FOURNIER, seconde les enseignantes. Elle est assistée d'Agnès FERDYNUS.
Contacts : 04 73 39 50 00
ecole.authezat.63@ac-clermont.fr

Directrice : Stéphanie ROUGIER

Trois classes accueillent 76 élèves.
Amina ROBLIN : 25 CP-CE2
Stéphanie MERLE : 25 CE1-CM2
Stéphanie ROUGIER : 26 CM1-CM2
Contacts : 04 73 39 50 37
ecole.la-sauvetat63@ac-clermont.fr



Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) : 1 heure par semaine et par classe avec des intervenants qualifiés



Visite guidée des forts par Madame le Maire



Maquette du quartier historique du village réalisée par les élèves de primaire

10

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Restaurant scolaire à La Sauvetat : 100 enfants inscrits

La commune de La Sauvetat assure la restauration scolaire à l'Espace Culturel.

Les repas sont fournis par un traiteur « La Livradoise », en liaison froide.

Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h45. Mmes Annick FOURNIER et Agnès FERDYNUS encadrent respectivement un groupe, et Marie-Paule GAILLARD assure le service et l'entretien des locaux. Le restaurant fonctionne en deux services, pour un temps de repas dans le calme et un temps de détente.

Coût du repas : 4,64 €

Inscriptions : tout enfant prenant son repas au restaurant scolaire doit obligatoirement être inscrit. Toute modification de la fréquentation se fera impérativement avant 9h, auprès de la maîtresse de l'enfant qui relayera l'information à Mme Annick Fournier, ATSEM responsable du service.

Contacts :

École maternelle Authezat : 04 73 39 50 50
École élémentaire La Sauvetat : 04 73 39 50 37



Garderie à Authezat : 15 à 30 enfants inscrits



La garderie est assurée par la commune d'Authezat.

Horaires :

- Chaque matin de 7h30 à 8h20
- Chaque soir de 16h30 à 18h30
- Le mercredi, gratuitement, jusqu'à 12h30.

Mmes Agnès FERDYNUS et Christelle JAFFEUX assurent ce service.

Coût : 1 € la demi-heure ou forfait hebdomadaire de 7 €.

Inscriptions : tout enfant fréquentant la garderie doit obligatoirement être inscrit.

Contacts : Ecole d'Authezat : Mme Agnès Ferdynus, responsable de ce service au 04 73 39 50 00

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Activités sportives ou culturelles



Galette à Authezat



Les médaillés au cross de Chadieu le 31 mars 2017



« Gigote et le Dragon » interprété par la Compagnie des 3 Chardons, spectacle offert par Récré Action aux enfants de l'école d'Authezat



Marché de Noël 2016



Carnaval 2017



Chorale des enfants de l'école élémentaire aux aînés à Authezat



à La Sauvetat

ANIMATIONS

PROPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

VISITES ESTIVALES PATRIMONIALES

Visite guidée du quartier des forts en juillet et août chaque mercredi de 10h à 12h. Tarif : 4 € - réduit : 3 €

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET



Repas républicain en plein air au Stade La municipalité et l'Association Sauvetat Joie vous proposent une nouvelle formule

19h : apéritif offert par la municipalité
20h : repas
22h : retraite aux flambeaux emmenée par le Réveil Sauvetatois
23h : bal champêtre

Coût du repas : 15 € /adulte et 7 € / enfant de moins de 12 ans
Contact pour la réservation du repas :
Christine MOMPLOT au 04 73 39 57 67
Marie BONHOMME au 04 73 39 55 72

SCÈNES D'UNE NUIT D'ÉTÉ

Mercredi 2 août en soirée, Orchestre de rues et des champs « Zibeline » en partenariat avec Mond'Arverne Communauté.

Zibeline est un animal sauvage qui se faufile dans les creux des oreilles avec un feulement nouveau. Poussé par des influences allant du jazz sud-africain au rock progressif, enjambant à petits bonds furtifs une cumbia par-ci, une bourrée par-là, Zibeline nous emmène un peu partout en creusant de profondes galeries aux rythmes cuivrés.

Un cocktail festif pour cette fanfare de petit comité au caractère bien trempé !



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 17 et 18 septembre 2017 sur le thème « Jeunesse et patrimoine ». La municipalité ouvrira à la visite ses bâtiments le dimanche 18 septembre de 14h à 18h.

BROCANTE

Dimanche 24 septembre 2017 se tiendra la 22^e brocante dans les rues du village. Le Réveil Sauvetatois et la Band'Ana 63 animeront cette journée festive.



LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

Récré Action

L'association Récré Action est une association de parents d'élèves des écoles d'Authezet et de La Sauvetat. L'objectif de l'association est de réunir des fonds afin de soutenir les projets pédagogiques des 2 écoles. Pour cela, nous réalisons diverses opérations telles que la vente de tabliers, la vente de chocolats de Pâques et la vente de bulbes.

Mais aussi des manifestations emblématiques dans nos villages, comme la bourse aux vêtements à La Sauvetat (en Novembre) la brocante d'Authezet (en Mai) ou encore la randonnée pédestre : « Sur le chemin des écoliers » (Juin 2017). Nous participons aussi aux différentes manifestations des villages comme : le marché de Noël de La Sauvetat, la fête de l'école d'Authezet et aussi l'opération «Ouvrons nos Jardins» à La Sauvetat (Mai 2017).

Les membres du bureau sont composés cette année de :

- Mme DOREL Viviane, Présidente
- M GIBOLD Xavier, Secrétaire
- Mme PINQUIER Véronique, Trésorière
- Mme LEMAY Julien, Secrétaire adjoint

De nombreux parents nous aident toute l'année à organiser nos manifestations soit en participant directement à celles-ci, soit en nous confectionnant des pâtisseries et pour tout cela, nous les en remercions.

Nous remercions chaleureusement les habitants de nos 2 villages pour leur générosité qui font que ces manifestations sont toujours des réussites.

Nous remercions aussi l'Épicerie Chez Lisa et les agences postales pour leur aide précieuse.

Cordialement, l'équipe de Récré Action.

E.C.L.A.

"L'association ECLA a réuni cette année encore des passionnées de "fils et d'aiguilles", tous les mardi après midi. Outre leurs créations personnelles, elles ont pour la première fois réuni leurs talents pour confectionner un plaid de Noël, qu'elles ont proposé en tombola lors du Marché de Noël de La Sauvetat.

Si vous voulez les rencontrer, partager leur savoir, venez les retrouver dans la salle de réunion de l'Espace Culturel mardi à partir de 15h ou **appelez Mme CAILLEY au 06 88 20 43 53.**

Sauvetat Joie

De la musique, des chants, une agitation inhabituelle au stade au cours de l'été ? ... C'est Sauvetat Joie !... Une grande animation et la foule un week-end de décembre dans le Quartier des forts ?... Ne cherchez pas, c'est encore Sauvetat-Joie !

Pour trouver la recette qui transforme notre modeste stade de foot en Stade de France, ou celle qui, au cœur de l'hiver, fait ressembler les ruelles du fort villageois, à celles du Mont Saint Michel en été, rejoignez-nous !

Pour le 10^{ème} anniversaire de notre association, nous vous attendons nombreux à l'occasion de la Rando Gourmande et Nocturne du 1^{er} juillet prochain, ainsi que sur notre marché de Noël les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2017 ... 10 ans, ça se fête, et pour ceux qui seront des nôtres, promis, vous allez vous en souvenir !

Remerciements renouvelés aux habitants de La Sauvetat pour leurs participations à nos animations... et pour leur aide matérielle et leur soutien indispensable, aux propriétaires des cuvages du Quartier des forts, aux Amis de la Commanderie, à nos sponsors locaux et bien sûr à la municipalité.

Coordonnées :

Sauvetat Joie 15bis rue du Stade 63730 La Sauvetat

06 76 11 24 00

Yves ARSAC, Président



LA LETTRE DES ASSOCIATIONS

Etamine de Lune

Toujours et encore le plaisir de s'exprimer !

« Etamine de Lune » vous propose diverses activités d'expression, vocale, musicale, dansée, écrite, clownesque. Depuis 2012, l'association poursuit sa route en élargissant les champs d'expression – au fil des rencontres- et le nombre de participants et adhérents s'accroît en proportion.

Un jeudi sur deux, l'atelier d'écriture spontanée et créative, La Chaise Bleue, animé par Martine Besset, ouvre un espace d'échange et d'expression par l'écriture.

Un cycle de quatre week-end de danse-expression accueille un noyau de fidèles amateurs du travail de Marie-Ange Amiand qui vient pour la cinquième année.

Un week-end de musique d'ensemble où nous retrouvons Miquèu Montanaro et Baltazar Montanaro Nagy, de fidèles complices culturels, permettra de jouer et créer, ensemble, que l'on soit instrumentistes, chanteurs, initiés ou novices. Un concert du duo a été donné dans l'église le 24 juin.

Et pour les nouveautés de cette saison :

Un week-end autour de la voix et du chant, animé par Julien Martin, chanteur et professeur de chant formé au Roy Art Théâtre s'est tenu début avril.

Au cours d'un week-end de clown théâtre animé par la Compagnie Le Nez au Vent, Zoé Duponchel nous a ouvert la porte de la « poésie du clown ».

« Etamine de Lune », en partenariat avec « Les Amis de la Commanderie » et la Compagnie Zumaya Verde a initié une fête de la musique vocale, acoustique et historique en juin 2016. Cette expérience très positive a été reconduite le mercredi 21 juin.

D'autres projets mijotent pour la saison prochaine, regardez le panneau d'affichage à côté de la bibliothèque !

Pour contacter l'association :

Liliane 06 69 33 23 23 - Martine 06 79 55 41 71 -

Annie 06 31 31 91 61



US La Sauvetat Authezet

Bonjour, à l'heure où je vous écris le club de foot de l'Union Sportive La Sauvetat-Authezet ne sait toujours pas si notre équipe évoluera au niveau supérieur l'année prochaine. Mais ce dont je suis sûr c'est que l'on a réalisé une belle saison quand on sait d'où l'on est parti. Mais avec l'envie et la hargne témoignées toute la saison, je suis fier de ce qui a été fait, je ne remercierai jamais assez les nombreux supporters qui sont venus le 21 mai au stade nous encourager et avoir fait une banderole aux couleurs du club et nous avoir encouragés jusqu'à ne plus avoir de voix à la fin du match. Merci encore à tous joueurs, bénévoles et supporters et à l'année prochaine.

Jean-Noël PAPIN, Président

Le Réveil Sauvetois



La Batterie Fanfare « Le Réveil Sauvetois » est un ensemble de cuivres naturels et de percussions qui propose l'animation de fêtes de villages, concerts, retraites aux flambeaux, cérémonies officielles,... tout au long de l'année. Avec une expérience de plus de quarante ans, le groupe, constitué d'une vingtaine de musiciens, interprète des musiques variées.

Si vous recherchez convivialité et ambiance bon enfant, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos répétitions hebdomadaires qui ont lieu les samedis de 19h à 20h30 (local en face de l'église). Nous donnons également gracieusement des cours de clairon, tambour pour enfants et adultes.

Nos prochaines prestations :

- Fête à Plauzat le samedi 1^{er} juillet
- Retraite aux flambeaux à La Sauvetat le jeudi 13 juillet
- Défilé à Authezet le vendredi 14 juillet
- Brocante à Aix La Fayette le samedi 15 juillet
- Retraite aux flambeaux à St Maurice le samedi 23 septembre
- Brocante à La Sauvetat le dimanche 24 septembre

Nous vous donnons également rendez-vous le 05 novembre pour notre loto annuel.

L'ensemble des musiciens et les membres du bureau remercient les habitants de La Sauvetat pour leur accueil lors de leur passage pour les cartes de membres honoraires.

Jean-Paul PASCAL, Président

13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Nouveau Territoire Bienvenue en « Mond'Arverne », notre nouvelle Communauté de Communes



Depuis le 1^{er} janvier 2017, Mond'Arverne Communauté, issue de la fusion de Gergovie Val d'Allier Communauté, Allier Comté Communauté et Les Cheires, a été créée et regroupe 28 communes, soit 40 479 habitants.

Le Conseil communautaire :

Mond'Arverne est administré par un Conseil communautaire comptant 51 conseillers. Bernadette TROQUET, titulaire et Nicole ROUX, suppléante, représentent notre commune.

Le Président de Mond'Arverne est Pascal PIGOT, Maire des Martres-de-Veyre, assisté de 11 Vice-présidents.

Les dix commissions (économie, finances, tourisme, environnement, affaires sociales, enfance jeunesse, culture, travaux et équipements sportifs, communication et habitat) auxquelles participent les élus municipaux sont installées et travaillent activement.

Ce nouvel EPCI doit mettre en œuvre les compétences intercommunales qui seront à affirmer et à consolider selon un calendrier défini par la Loi NOTRe.

Les 28 Communes :



Les Arverniales

16^{ème} archéofête
gauloise
de l'oppidum
de Gergovie
Samedi 22 et
dimanche 23 juillet

13

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

L'organisation administrative de Mond'Arverne regroupe 143 agents et gère un budget de 21 millions d'euros. 51 Conseillers communautaires administrent la Communauté de Communes.

Pascal PIGOT, Maire des Martres-de-Veyre, est le Président et 11 Vice-Présidents travaillent à ses côtés :

- 1^{er} Vice-Président : Roland BLANCHET, délégué au tourisme,
- 2^{ème} Vice-Présidente : Nathalie GUILLOT, déléguée aux affaires sociales,
- 3^{ème} Vice-Président : Gérard VIALAT, délégué aux finances,
- 4^{ème} Vice-Président : Serge CHARLEMAGNE, délégué à l'économie,
- 5^{ème} Vice-Président : Gilles PAULET, délégué aux relations avec Le Grand Clermont,
- 6^{ème} Vice-Présidente : Cécile GILBERTAS, déléguée à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- 7^{ème} Vice-Président : Gérard PERRODIN, délégué à la culture,

- 8^{ème} Vice-Président : Jean-François DEMERE, délégué au développement durable,
- 9^{ème} Vice-Président : René GUELON, délégué aux grands travaux et aux équipements sportifs,
- 10^{ème} Vice-Présidente : Bernadette TROQUET, déléguée à la communication,
- 11^{ème} Vice-Président, Jean BARIDON, délégué à l'habitat.

CONTACTS

ADMINISTRATION

ZA LE PRA DE SERRE 63960 VEYRE-MONTON
04 73 39 62 00

PÔLE DÉVELOPPEMENT, TOURISME, CULTURE, AIDE À DOMICILE

1 RUE DU PARC 63450 SAINT-AMANT-TALLENDE
04 73 39 61 50

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

16 BOULEVARD DE BEUSSAT 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 77 92 79

WWW.MONDARVERNE.COM

L'annuaire des services

PETITE ENFANCE

Les multi-accueils

Le Petit Prince

Place des anciens combattants AFN
63730 Les Martres-de-Veyre
04 73 39 29 35

Poudre de Lune

Rue Alexandre Rouel 63670 Orcet
04 73 84 17 72

Les Cheir'ubins

8 rue du Montel 63450 Saint-Amant-Tallende
04 73 39 37 86

Micro-crèche d'Aydat

Rue Yvon Chauveix 63970 Rouillas-bas
04 73 78 36 25

Multi-accueil de Vic-le-Comte

Espace Montcervier Rue Jean Mouly
63270 Vic-le-Comte
04 73 69 08 09

Les relais d'assistants maternels

RAM de Gergovie

Place anciens combattants AFN
63730 Les Martres-de-Veyre
04 73 39 86 95

RAM de Vic-le-Comte

Espace Montcervier Rue Jean Mouly
63270 Vic-le-Comte
04 73 77 95 50

RAM de Saint-Amant-Tallende

8 rue du Montel 63450 Saint-Amant-Tallende
04 73 39 34 75

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Centre de loisirs de Vic-le-Comte

Espace Montcervier Rue Jean Mouly
63270 Vic-le-Comte
04 73 77 91 02

Centre de loisirs de Saint-Amant-Tallende

Multi-sites
Renseignements : 04 73 69 13 88

Repas à domicile

1 rue du parc 63450 Saint-Amant-Tallende
04 73 39 01 97

Centre nautique

Piscine du Val d'Allier Comté
Rue de Vignolat 63270 Longues
04 73 70 66 99

Lecture publique

Médiathèque de la Comté
Impasse des dames 63270 Vic-le-Comte
04 73 69 18 78

Office de Tourisme

Sauteyras 63970 Aydat
04 73 79 37 69



La Sauvetat

UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

ACCUEIL DU PUBLIC

SECRETARIAT DE MAIRIE

04 73 39 52 55

Lundi et Mercredi	10h00-12h00
Mardi et Jeudi	17h00-19h00

PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE

Sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE

04 73 39 50 00

Lundi et Jeudi	9h00-12h00
Mardi et Vendredi	16h00-19h00
Mercredi	12h45-15h45

BIBLIOTHÈQUE

Public	Dimanche	10h00-12h00
--------	----------	-------------